

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Biodiversität
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Clivaz, Romain
Freymond, Nicolas
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Clivaz, Romain; Freymond, Nicolas; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Biodiversität, Internationale Beziehungen, 1992 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Agrarprodukte	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	3

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
COP	UN-Klimakonferenz
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
EG	Europäische Gemeinschaft
SBV	Schweizerischer Bauernverband
WSL	Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OFEV	Office fédéral de l'environnement
COP	Conférences des Nations unies sur les changements climatiques
USAM	Union suisse des arts et métiers
CE	Communauté européenne
USP	Union Suisse des Paysans
FNP	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarprodukte

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.03.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil national a accepté, à l'unanimité, l'arrêté fédéral concernant le **Protocole de Cartagena** sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique. Il s'agit du premier instrument légal international visant à garantir que les OGM susceptibles de présenter un danger soient transférés, manipulés et utilisés en toute sécurité. Tout pays aura le droit de refuser l'importation de semences ou de produits agroalimentaires, grâce à la procédure d'accord préalable.¹

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.05.1994
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a présenté son message sur la **Convention des Nations Unies sur la diversité biologique** adoptée lors du sommet de la terre de Rio de Janeiro de 1992. Ce texte a essentiellement pour objectif la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments ainsi que le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Pour atteindre ces buts, ces accords prévoient des inventaires des espèces existantes, la détection et la réduction des activités qui leur sont dommageables, l'amélioration des écosystèmes dégradés, des mesures de protection lors de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et la promotion du transfert vers les pays en voie de développement de technologies nécessaires à une utilisation durable des ressources biologiques.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.04.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Les Ministres de l'environnement se sont engagés lors de la Conférence mondiale sur la biodiversité à la Haye à renforcer leurs efforts pour **stopper les pertes en espèces animales et végétales** d'ici 2010. Trois points ont été adoptés. 1. Réglementation de l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs bénéfices en tenant compte des intérêts des pays fournisseurs des ressources génétiques et des utilisateurs. La Suisse était à l'origine de ce projet de commerce équitable. 2. Programme de travail concret pour promouvoir la conservation de la diversité biologique dans les forêts ainsi que pour lutter contre l'exploitation illégale et non durable des produits forestiers. 3. Prévention des dommages causés par les espèces exotiques envahissantes qui sont introduites par le biais du commerce international et du tourisme.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.10.2010
NICOLAS FREYMOND

À l'automne s'est tenue, à Nagoya, au Japon, la **Conférence mondiale sur la biodiversité**. Cette dixième conférence des parties à la Convention de l'ONU sur la diversité biologique (COP) a été principalement consacrée à la définition de nouveaux objectifs de la politique internationale en la matière (« Plan stratégique 2020 ») après le constat de l'incapacité de la plupart des Etats à atteindre l'objectif de préservation échéant à fin 2010. Au terme de longs et vifs débats opposant les Etats industrialisés aux Etats émergents et en voie de développement, les parties ont convenu que d'ici à 2020 17% des surfaces terrestres et 10% des mers devront être protégées, alors qu'elles ne le sont actuellement qu'à raison de 13% et 1% respectivement. Elles ont également approuvé un protocole réglant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation, notamment par l'institution du versement d'indemnités par les industries du nord exploitant les ressources génétiques des Etats du sud (Protocole ABS).⁴

"Ein bisschen Paris für Montreal" clame la Wochenzeitung en parlant de l'accord trouvé concernant le **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming**, à l'issue de la quinzième Conférence des Parties (COP) qui s'est déroulée dans la ville québécoise en décembre 2022. L'objectif principal fixé à l'issue des tractations est clair : la conservation de 30 pour cent des zones terrestres et marines ainsi que la restauration de 30 pour cent des écosystèmes dégradés à l'horizon 2030. Cet objectif – parmi 21 autres cibles – a pour but d'enrayer la perte de la biodiversité. Il est vu par la presse suisse comme particulièrement ambitieux, rappelant quelque peu l'euphorie qui avait suivi la signature des accords de Paris sur le climat en 2015. Les mécanismes sont également semblables à ceux mis en place suite à l'accord de Paris, avec un cap commun et des ambitions revues régulièrement à la hausse. Pour la communauté scientifique, il y a urgence à agir, au vu de l'effondrement de la biodiversité que nous sommes en train de vivre, à l'image de la chute drastique des populations de vertébrés lors de ces cinquante dernières années à l'échelle planétaire (moins 69 pour cent). En Suisse, un tiers des espèces sont considérées comme menacées.

Toutefois, selon la presse helvétique, l'accord trouvé n'est pas exempt de critiques, notamment sur les moyens mis à la disposition des pays économiquement moins bien lotis ou sur les formulations vagues quant aux zones à protéger. Des questions se poseraient également sur les mesures à prendre en cas de non-respect par les pays signataires des objectifs fixés et sur la possibilité même d'agir si rapidement, alors qu'il reste moins d'une décennie pour mettre en œuvre ces différentes cibles. La Suisse, par exemple, ne protège à l'heure actuelle que 13.4 pour cent de son territoire, loin des 30 pour cent demandés à l'international et pour lesquels la délégation helvétique s'est battue. Elle est d'ailleurs considérée comme une lanterne rouge en comparaison européenne concernant les efforts menés pour protéger la biodiversité. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) aura donc fort à faire pour atteindre ces objectifs, bien que l'administration précise que ces 30 pour cent ne seront pas soumis à une protection absolue, mais comprendront également les zones favorables à la biodiversité.

Malgré tout, tant le directeur de l'USAM, Hans-Ulrich Bigler que le président de l'USP, Markus Ritter (centre, SG) s'opposent à la poursuite de cet objectif, estimant qu'il n'est tout simplement pas réaliste et qu'il bloquerait tant l'agriculture que le secteur industriel. A noter que le Conseil fédéral aurait voulu augmenter les surfaces protégées à 17 pour cent (que la Suisse s'était engagée à respecter en 2010 déjà lors de la Conférence sur la biodiversité à Nagoya) dans le cadre du contre-projet à l'initiative biodiversité. Mais cela a été refusé par le Conseil national, une majorité de centre-gauche estimant préférable de laisser une marge de manœuvre à la Confédération; au grand dam de Markus Ritter qui redoute qu'il soit revu à la hausse dans le futur et n'empiète sur les terres agricoles. A travers un autre prisme et pour exemplifier les difficultés rencontrées pour étendre les surfaces protégées, la NZZ rappelle l'échec du projet de parc national Adula en 2016, après 16 ans de travail en collaboration avec la population. Ce n'est que dans un deuxième temps que plusieurs des communes impliquées dans le projet d'origine rejoindront un parc naturel régional de moindre ampleur.

Autre point central de l'accord, la réduction des subventions nuisant à la biodiversité d'ici à 2030. A cet égard, la Suisse avait d'ores et déjà pris des engagements en 2012 pour l'année 2020. Une étude menée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), et publiée en 2020, arrivait à la conclusion que les subventions nuisant à la biodiversité atteignaient CHF 40 milliards par année, alors que les moyens alloués à la promotion de la biodiversité se limitaient à un milliard. Les principaux bénéficiaires de ces aides étatiques se comptent parmi les automobilistes, les personnes prenant l'avion et les agricultrices et agriculteurs. 46 des 160 subventions pointées du doigt par le WSL concernent l'agriculture ; un constat que l'USP conteste, estimant que plus aucune aide étatique agricole ne nuit aujourd'hui à la biodiversité.

Les autres objectifs fixés à la COP 15 touchent, entre autres, à la réduction des risques liés aux pesticides de 50 pour cent d'ici à 2030 également ; une thématique que le Parlement connaît bien, l'ayant traitée à plusieurs reprises et particulièrement dans le cadre de l'lv. pa. 19.475. Le brevetage du vivant et le partage des bénéfices liés au patrimoine génétique tiré de la diversité biologique étaient également à l'ordre du jour.

Le DETEC étant passé en mains UDC avec l'élection d'Albert Rösti au Conseil fédéral, il s'agira également d'observer si un changement de stratégie sera proposé à l'avenir, comme espéré par le chef du groupe UDC au Parlement, Thomas Aeschi (udc, ZG). Le positionnement du Conseil fédéral pourrait se faire ressentir dans un avenir proche. Les moyens d'action sont actuellement en discussion au Parlement, particulièrement dans le cadre des débats autour du contre-projet à l'initiative biodiversité.⁵

Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Réunissant plus de trente mille personnes, 185 pays, 57 chefs d'Etat et 31 chefs de gouvernement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est déroulée au mois de juin à **Rio de Janeiro**. Elle avait pour but de produire une déclaration fixant les grands principes d'une gestion commune et durable de la terre et un plan d'action, l'Agenda 21, établissant, en quelque 800 pages, les moyens d'y parvenir. Ceci devait être accompagné d'une convention sur le climat et d'une convention sur la diversité biologique.

Les travaux préparatoires pour l'élaboration d'une convention sur le climat touchant à une réduction des émissions de CO₂ pour les pays industrialisés se sont achevés autour d'un projet minimal ne comportant ni limitations, ni calendrier. Ce faible résultat fut notamment dû à une opposition des Etats-Unis à toute mesure limitative et contraignante. Les autres pays industrialisés (principalement CE et AELE) se sont prononcés pour une stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000, afin d'aller ensuite dans le sens d'une réduction. Des divergences sont également apparues en ce qui concernait le mode et le montant du financement des projets d'aide au Tiers-monde en matière d'environnement, les pays riches ayant eu quelque réticence à délier leur bourse: les 125 milliards de dollars par an nécessaires ont été considérés comme une somme impossible à débloquer en période de conjoncture difficile. L'élaboration d'un texte sur le respect de la diversité biologique fut également problématique et donna lieu à d'âpres négociations; l'impasse fut complète puisque les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne la signeraient pas, prétextant leur opposition au système de financement prévu. Au vu de ces divergences, c'est donc sur un constat d'échec partiel que débuta (et s'acheva) la Conférence de Rio.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Lors de la Conférence, la Suisse, si elle a signé la convention sur le climat, a voulu, de concert avec l'Autriche, rejointe par le Liechtenstein et, dans un premier temps, la Hollande, faire une déclaration solennelle afin de préciser ses engagements et de renforcer la portée de ce traité en proposant notamment une **stabilisation des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000**. Ces trois nations ont cherché d'autres partenaires pour s'associer à leur initiative. Malgré les pressions des Etats-Unis, la CE s'est dite séduite par ce projet. D'autre part, la Suisse a signé la convention sur la diversité biologique, mais en émettant néanmoins certaines réserves afin de se protéger en matière de propriété intellectuelle. En outre, c'est sous son impulsion que l'Agenda 21 a précisé certaines règles dans le domaine des transferts technologiques et que celui-ci s'est enrichi d'un chapitre sur la protection des montagnes.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.12.1992
SERGE TERRIBILINI

De nombreuses actions ont été entreprises afin de faire de la ville de Genève **la capitale mondiale de l'environnement**, et le pôle principal de l'ONU en la matière. En premier lieu, certains députés genevois ont demandé à ce que les «casques verts» (équivalent des casques bleus en matière de protection de l'environnement, idée lancée en son temps par M. Gorbatchev) soient stationnés à Genève. Par ailleurs, les organisations écologistes suisses, soutenus par les milieux d'affaires et politiques, ont demandé que soit mise sur pied une «Croix-verte» constituée sur le même modèle que la Croix-rouge et située à Genève. D'autres voix ont demandé la création à Genève d'une «Maison de l'environnement» regroupant divers organismes (notamment de l'ONU) et ont, à cet effet, interpellé les autorités genevoises. En outre, la Suisse a milité pour que les organes devant assurer le suivi de la conférence de Rio (Commission sur le développement durable) se trouvent à Genève. L'administration fédérale n'a pas lésiné sur les moyens pour tenter d'arriver à ses fins, envoyant notamment divers émissaires de par le monde. Le secrétaire général de l'ONU a cependant choisi **New York**. En guise de lot de consolation, Genève a obtenu le secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique. Par ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a inauguré son siège mondial à Gland (VD).⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.09.2017
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a adopté le mandat relatif à la **Conférence internationale pour la protection des espèces migratrices** appartenant à la faune sauvage. Lors de cette réunion, l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention de Bonn, visant la protection des espèces migratrices menacées dans le monde, sera évaluée. Des nouvelles mesures de protection seront déterminées. L'objectif est de renforcer également les synergies entre les conventions et organisations dans le domaine de la biodiversité. La délégation suisse soutient le renforcement des collaborations et l'amélioration du suivi des

objectifs de la convention. ⁹

1) BO CN, 2002, p. 25.

2) BaZ, 26.5.94; NZZ, 27.5.94; FF, 1994, 3, p. 189 ss.

3) TA, 18.4.02; DETEC, communiqué de presse, 27.3 et 20.4.02.

4) NZZ et TA, 30.10.10.

5) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 30.11.22; Convention sur la diversité biologique du 18.12.22; Swiss academies factsheets, Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse; Lib, 1.12.22; 24H, Lib, 7.12.22; TA, 9.12.22; NZZ, 14.12.22; AZ, WOZ, 15.12.22; AZ, 20.12.22; WOZ, 22.12.22; TA, 24.12.22; So-Bli, SoZ, 25.12.22

6) JdG, 15.2., 29.2., 21.3., 20.5. et 29.5.92; Bund, 19.2. et 8.4.92; NQ, 22.2.92; NZZ, 22.2., 20.3 et 30.5.92; BaZ, 29.2.92; LNN, 1.4.92; BZ, 22.1.92; LZ, 22.4.92; NQ, 12.5.92; Presse du 6.2., 4.4., 6.4 et 11.5.92

7) Presse du 1-15.6.92

8) NQ, 8.3., 14.7., 20.8., 2.10. et 4.11.92; NZZ, 21.7.92; Suisse, 22.4., 14.6., 30.9., 16.10.92; JdG, 31.3., 24.7., 3.10., 31.10., 3.11., 4.11 et 27.11.92; Presse des 24.3., 29.4., 4.11., 28.11., 5.12 et 31.12.92

9) Communiqué de presse CF du 29.09.2017